le siège de la jolie brune; mais, voyant la baronne se dresser sans cesse entre elle et lui, certain que Valentine ne subissait ses assiduités qu'avec une répugnance manifeste, il renonça à triompher de ses rigueurs par les moyens de séduction ordinaires.

Il fit venir Barberousse, son âme damnée, — une brute abjecte, perdue de vices, qui n'avait pour lui que beaucoup d'audace et un reste d'intelligence, — et il le chargea d'enlever tout bonnement Valentine.

Muni d'un plan détaillé qu'il avait dressé sur les indications de Dubois, Barberousse alla rôder autour de l'hôtel, afin de prendre les dispositions nécessaires.

Par malheur pour lui, il était connu comme le loup blanc de tous les gens qui fréquentaient la cour. Aussitôt que Julien l'aperçut, il soupçonna le danger qui planait sur Mlle de Coissy, et décida sa mère à quitter Paris.

Jean n'avait fait qu'organiser la fuite, mais il l'avait fait avec assez d'habileté pour dépister Barberousse, qui ne s'attendait guère à pareille surprise.

En effet, quand il revint le lendemain, pour préparer le coup qu'il méditait, et trouva l'hôtel vide, il fut horriblement désappointé. Cependant il ne perdit pas courage.

Par les informations qu'il avait prises, il savait que la baronne était partie à neuf heures du soir, dans une chaise attelée de deux chevaux gris-pommelé, escortée par deux cavaliers, montés sur deux chevaux bais.

De ces deux cavaliers, lui avait-on dit, l'un portait un costume d'officier, l'autre était en habit de voyage.

Il n'était pas difficile à Barberousse de deviner quel était l'officier. Il savait que le comte de Montbazin, cornette aux chevau-légers du roi, allait tous les jours chez Mme de Coissy. Donc l'officier c'était lui.

Du second cavalier, Barberousse ne s'inquiéta même pas. Il fut évident pour lui que Julien, qui allait tous les jours chez la baronne et qui probablement, courtisait une de ses filles, ne se priverait pas longtemps d'un plaisir dont il avait contracté la douce habitude.

Il fit donc surveiller Julien.

Rien n'était moins dangereux, puisque le jeune officier ne se doutait de rien et ne prenait aucune précaution.

Conformément aux ordres de Barberousse, dès le second jour, un cavalier trottait derrière le comte jusqu'à Bezons, et venait rendre compte à Paris de sa mission. De Paris un autre cavalier allait pendant la nuit prendre à Bezons la place de son camarade et escortait le cornette jusqu'à Herblay. Là encore, toujours pendant la nuit, un troisième cavalier, également venu de Paris, guettait le passage de Julien, le suivait jusqu'à Neuville et continuait son chemin dans la direction de Pontoise pour ne pas éveiller les soupçons du comte.

Mais il avait eu le temps de remarquer l'endroit où Julien s'était arrêté, de sorte qu'en revenant à Neuville par un chemin de traverse, il lui fut aisé de se renseigner dans l'auberge où il s'arrêta.

Il n'y avait à Neuville qu'un château. Il appartenait à M. Michaud, qu'on prétendait riche à cinquante millions. Ce château, après avoir été longtemps abandonné, était habité depuis cinq jours par le fils de M. Michaud et par un officier de ses amis, ainsi que par une dame et ses deux filles,—des parentes de M. Michaud, selon toute vraisemblance.

Non seulement aucune erreur n'était possible, puisqu'il y avait juste cinq jours que Mme de Croissy était partie de Paris, mais encore on connaissait maintenant le nom du second cavalier qui accompagnait le comte de Montbazin: c'était Jean Michaud.

Sur-le-champ, le cavalier retourna à Paris. Le soir même Barberousse était renseigné.

Il ne perdit pas de temps, lui non plus. A la tête de huit hommes, bien montés et bien armés, il arrivait à Conflans dès six heures du matin, se procurait à l'auberge un costume de paysan et s'en allait tout seul, à pied, explorer les environs du château.

Il achevait d'en faire le tour, après en avoir examiné le fort et le faible, quand Mme de Coissy l'avait surpris derrière la haie.

Il espérait avoir exécuté son mouvement de retraite assez tôt et assez vite pour qu'il ne fut pas remarqué. Afin de s'en rendre compte, et après avoir longé dans sa fuite la haie qui clôturait le parc du côté de l'Oise, il s'arrêta dès qu'il en eut atteint l'extrémité, se jeta dans le champ voisin, puis penchant légèrement la tête en avant, à travers l'épais feuillage qui le masquait entièrement, il observa.

Personne ne paraissait sur le chemin de halage ni ne le suivait des yeux pardessus la haie dont le mur verdoyant et bien taillé se profilait à sa vue avec une netteté parfaite.

Au bout d'un quart d'heure, persuadé qu'il n'avait pas été aperçu, il regagna Conflans, où il avait laissé ses camarades.

Barberousse se trompait. La baronne l'avait assez vu pour donner de lui un signalement à peu près exact. Elle n'en avait pris, il est vrai, aucun ombrage; mais il n'en était pas de même de Vif-Argent, qui l'avait écoutée avec la plus grande attention.

Si Mme de Croissy avait, en effet, tracé de lui un portrait de paysan vulgaire, peut-être Jean aurait-il cru réellement à la presence d'un simple maraudeur; mais la barbe rouge de cet homme, —un ornement dont il était si fier et auquel il devait le surnom sous lequel il était connu,—l'avait désigné d'autant plus clairement à la défiance de Jean, que Julien lui avait déjà signalé la présence de ce coquin autour de l'hôtel de la baronne.

Jean ne douta pas un instant que ce fût lui qui rôdait aujourd'hui le long du parc et, comme au contraire du jeune comte, il avait beaucoup de présence d'esprit et de décision, il songea sur-le-champ à se mettre sur la défensive.

Avant souper, ses préparatifs étaient faits, ses domestiques avertis, sans que Mme de Coissy soupçonnât plus que Valentine et Andrée les terribles complications auxquelles elles étaient exposées.

Lorsque Julien put enfin aller le rejoindre, il trouva Vif-Argent entouré de ses quatre domestiques.

—Si l'homme que nous avons cru reconnaître aujourd'hui nourrit de sinistres projets, leur disait-il, il est évident que ce n'est pas du côté du village qu'il tentera de s'introduire ici, mais bien du côté de la rivière, où il ne rencontrera qu'un obstacle facile à franchir. C'est donc là qu'il faudra exercer la plus grande surveillance, tout en ne s'éloignant pas trop du château, de manière à y trouver aussitôt un refuge.

—Mais on pourrait lâcher les deux chiens de montagne qui sont dans la cour, fit observer le concierge.

—Gardez-vous en bien! Ils les tueraient. D'ailleurs, nous avons besoin d'eux dans la cour. Au cas où les drôles essayeraient de pénétrer par la porte d'entrée, les aboiements de nos chiens nous en avertiraient.

—Alors que ferons-nous? demanda Julien.

—Je me placerai moi-même en observation dans un des massifs plantés près de la rivière, à proximité du château. Vous autres, tenez-vous au rez-de-chaussée, dans ce cabinet, et ne bougez pas avant que je vienne vous donner l'alarme ou que je tire un coup de pistolet pour vous appeler à mon secours.

Puis se tournant vers le jeune officier:

—C'est toi, poursuivit Jean, qui voudras bien veiller à ce que mes instructions soient rigoureusement suivies.

A ces mots, il distribua à chacun de ses domestiques un fusil, une paire de pistolets, et leur enjoignit d'éteindre les lumières.

Dix heures sonnèrent au même instant.

Alors Jean passa ses pistolets dans sa ceinture, s'assura que son épée jouait bien dans le fourreau, et sortit par la porte-fenêtre qui ouvrait directement sur le parc.

Cinq minutes après, il se dissimulait dans un massif de rhododendrons, situé à cent pas au plus des bâtiments, et d'où il pouvait sans danger surveiller les bords de l'Oise.

Là, dévorant des yeux l'obscurité, il attendit.

V

BATAILLE.

Tout d'abord, il ne distingua rien que les masses confuses des arbres se découpant sur le ciel parsemé d'étoiles; mais, peu à peu, ses yeux s'habituèrent à la nuit dans laquelle il venait d'entrer. Il vit nettement le sable des allées, tranchant sur le vert sombre des pelouses; l'arête vive de la haie, vers laquelle se dirigeaient ses regards, lui apparut bientôt, coupant d'une ligne irréprochable le lit de la paisible rivière, dans laquelle le ciel reflétait ses myriades d'étincelles.

Pendant une demi-heure, il n'entendit rien de suspect. Tout à coup il dressa l'oreille. Il lui avait semblé qu'une troupe d'hommes, marchant avec précaution, faisait crier sous ses pas le sol pierreux du chemin de halage.

Maintenant il y voyait presque aussi bien qu'en plein jour. Dans le silence de la nuit, les moindres bruits arrivaient jusqu'à lui avec une intensité de son qui le surprenait lui-même.

Au bout de quelques instants, il ne pouvait plus s'y méprendre. Les bruits de pas qu'il avait entendus se rapprochaient. Dix minutes après un groupe d'hommes apparut, dominant la haie de la tête et des épaules.

—Halte! fit à voix basse celui qui les commandait.

Ils s'arrêtèrent. Leur chef fit quelques pas à droite et à gauche, comme pour s'assurer que le château était plongé dans les ténèbres. De l'endroit où il se trouvait il était facile de s'en rendre compte, puisque les bâtiments étaient isolés du parc par une large éclaircie et que, sur la droite, cette éclaircie avait été prolongée jusqu'à l'Oise, afin d'en ménager la vue aux habitants.

Convaincu que tout le monde dormait d'un profond sommeil, Barberousse se rapprocha enfin de ses compagnons.

—En avant, le pistolet au poing, et pas de quartier pour les hommes, s'ils s'avisent de vous résister! ordonna-t-il.

Jean n'était pas à plus de trente pas d'eux. Il voyait et entendait tout.

Les uns après les autres, les bandits franchirent la haie et, comme ce ne fut pas sans une certaine difficulté, Vif-Argent eut le temps de les compter. Ils étaient huit.

Doucement, il battit en retraite et alla retrouver dans le cabinet Julien et ses domestiques.

—Attention! dit-il à voix basse. Les voici. Ils vont évidemment faire le tour du château pour chercher à y entrer. Laissons ouvertes, comme par mégarde, les persiennes de ce cabinet et fermons la porte-fenêtre. Evidemment ils croiront à une négligence et choisiront le chemin que nous leur préparons.

Nous, rangeons-nous de chaque côté de la fenêtre, de façon qu'ils ne puissent pas nous voir et, quand ils seront réunis, tirons à bout portant sur cette canaille. Vous m'avez compris?

—Parfaitement, dit Julien.

Il se rangea sur la droite avec le concierge et le jardinier, tandis que Jean et les deux domestiques se plaçaient à gauche de la fenêtre.

Un petit quart d'heure s'écoula dans une indicible angoisse.

Tout à coup, l'ombre d'un homme se profila dans le jardin sur les carreaux de la croisée.

—Par ici! cria-t-il à demi-voix, en appelant de ses deux bras ses camarades.

—Ne bougez pas avant qu'ils soient groupés devant la porte! recommanda Jean.

De droite et de gauche, en effet, ils accouraient, les uns après les autres.

Barberousse apparut à son tour, s'arrêta devant la croisée, démasqua une lanterne sourde, dont il fit pénétrer les rayons dans le cabinet.

—Personne! dit-il en riant. C'est vraiment trop commode! Cassez un carreau et ouvrez cette fenêtre.

A l'envi tous les hommes se précipitèrent, tandis que Barberousse s'écartait pour les laisser faire.

—Feu! commanda Jean à voix basse.

Et, prêchant d'exemple, il brûla la cervelle de celui qui venait de faire sauter en éclats le carreau de la croisée.

En même temps, Julien et les domestiques avaient exécuté un mouvement convergent et fait feu d'un de leurs pistolets.

—Assez! cria Jean, à voix haute, cette fois. Réservez vos coups et sus à ces misérables!

En disant ces mots, lui-même ouvrit la fenêtre et se précipita au dehors.

Quatre des hommes de Barberousse gisaient étendus sur le sable de l'allée, foudroyés par cette décharge meurtrière.

Les trois autres et leur capitaine, paralysés de stupeur, ripostèrent à l'aventure, sans trop savoir ce qu'ils faisaient, et hésitèrent un instant à continuer l'attaque; mais quand ils virent Vif-Argent et Julien, suivis de leurs domestiques, sortir du cabinet pour les charger, ils reconnurent que toute résistance était impossible.

—Tirez au large! ordonna Barberousse en s'éclipsant le premier derrière un massif.

Ses trois camarades prirent la fuite au hasard, poursuivis par les domestiques, tout enfiévrés de leur éclatant succès et dont pas un seul n'avait été touché. Le concierge atteignit encore un des assaillants d'un coup de fusil; les deux autres se perdirent dans les profondeurs du parc, sans qu'il fût possible de les rattraper.

Quant à Barberousse, qui connaissait les êtres pour les avoir étudiés dans la journée, il eut bientôt fait de regagner la haie, de l'escalader et de disparaître.

Jean n'avait pas été blessé non plus, mais une balle lui avait effleuré l'oreille droite, qui était légèrement tuméfiée, noire de poudre, et d'où coulaient quelques gouttes de sang.

Sans s'occuper de cette écorchure, il revint sur ses pas pour ramasser les victimes. Des cinq hommes tombés, trois étaient morts sur le coup. Les deux autres vivaient encore.

Pendant qu'on transportait les blessés dans la grange, en face du logement du concierge, on chargea les cadavres sur une brouette, que le jardinier alla tout bonnement vider dans la rivière.

A peine cette sinistre besogne était-elle terminée, que la baronne et ses filles, réveillées par la mousquetade apparurent à une fenêtre du premier étage.

—Mais que se passe-t-il donc? demanda Mme de Coissy épouvantée.

—Nous allons vous le dire, madame, répondit Jean. Ayez la bonté de vous habiller.

Accompagné de Julien, il se rendit auprès des blessés et pansa lui-même leurs plaies qui ne présentaient aucun danger sérieux.

—A la première heure, vous irez chercher un chirurgien, ordonna-t-il cependant au concierge.

Quand il eut achevé de leur donner les soins nécessaires, il les interrogea.

Leurs réponses ne lui apprirent rien qu'il n'eût deviné déjà. Barberousse les avait conduits la nuit dernière à Conflans, où il les avait laissés seuls pendant une bonne partie de la journée, tandis qu'il étudiait les abords du château pour combiner son plan d'attaque.

Vers dix heures, il les avait fait partir, leur avait servi de guide et leur avait dit qu'il s'agissait de délivrer une mère et ses filles, que deux misérables retenaient injustement prisonnières. On pouvait tuer sans scrupule ces deux hommes. Il répondait de l'impunité.

Jean et Julien savaient donc maintenant à quoi s'en tenir. Ils étaient condamnés par Barberousse.

Si cette découverte n'était point faite pour les effrayer personnellement, elle n'était pas non plus de nature à les rassurer sur le sort de Valentine et d'Andrée.

Jean s'éloigna, après avoir recommandé à ses gens de ne pas se coucher avant qu'il leur en ait donné l'ordre; puis il se rendit au salon avec Julien, fit prier la baronne de vouloir bien descendre et se promena, en proie à une agitation qu'il ne cherchait plus à dissimuler.

C'est qu'il souffrait à présent pour son propre compte au moins autant que Julien pouvait souffrir pour le sien.

Non seulement il adorait Andrée, mais encore il s'apercevait qu'avec les difficultés auxquelles il se heurtait de jour en jour, cet amour avait grandi et devenait une véritable passion.

Or le sort d'Andrée, pour le moment, était fatalement lié au sort de Valentine. Les séparer était impossible. Toutes deux couraient donc les mêmes dangers, étaient menacées du même déshonneur.

Comment échapper, non pas à la mort qu'il était prêt à braver cent fois pour Andrée, mais au dénouement horrible par lequel cette lutte inégale se terminerait à coup sûr?

Voilà ce que cherchait Vif Argent, sans rien trouver qui détournât de celle qu'il aimait cette épouvantable catastrophe.

Au même instant apparut Mme de Coissy, accompagée de ses deux filles, tellement effrayées qu'elle n'avaient pas voulu rester seules dans leur appartement. Elles se tenaient par la main et se serraient l'une contre l'autre, en proie à d'insurmontables terreurs.

Julien s'approcha d'elles pour les rassurer, et prit place à leur côté, sur le canapé, au fond duquel elles s'étaient laissées tomber.

Quant à la baronne, quoique très agitée, elle avait conservé encore un reste de sang-froid.

—Ah ça! que signifient ces coups de feu, ces gémissements que j'ai entendus? demanda-t-elle.

—Ils signifient, madame, que nous avons été assaillis par huit bandits et que nous nous sommes défendus, répondit Jean.

—Contre huit hommes! s'écria-t-elle étonnée. Mais vous étiez donc sur vos gardes!

—Heureusement pour nous, oui, madame.

—Mais qui vous avait mis sur le qui-vive?

—Vous-même, madame.

—Quand? Comment?

—En nous donnant le signalement du misérable que votre présence avait mis en fuite aujourd'hui!

—Cet homme vous était donc connu?

—Oui, madame. C'était Barberousse, l'agent secret de Dubois.

—Et vous ne m'en avez rien dit! fit Mme de Coissy d'un ton de reproche.

—Pour vous épargner des frayeurs inutiles. J'espérais alors que ce drôle ne nous attaquerait pas dans la soirée et je comptais vous faire quitter le château demain à la première heure. J'en étais convenu avec Julien, à qui, dès son arrivée, j'avais fait part de mes inquiétudes.

—Ainsi, dit la baronne avec un geste d'horreur, à cause de moi, vous avez risqué votre vie! On s'est battu! Il y a eu du sang versé, des blessés, des morts peut-être....

—Deux blessés seulement dans les rangs ennemis, madame, répondit Jean, qui ne jugea pas à propos de parler des morts pour ne pas augmenter les terreurs de la pauvre femme.

—Et parmi vous, parmi vos gens, personne n'a été atteint? insista Mme de Coissy.

—Personne, grâce à Dieu! non, madame.

En ce moment elle leva les yeux sur Vif-Argent. Quelques gouttelettes de sang avaient coulé sur son cou et sa cravate blanche, qu'elles avaient légèrement rougi. Elle aperçut alors son oreille, que le frôlement de la balle avait noircie et visiblement enflée.

—Mais vous me trompez! s'écria-t-elle. Vous avez été blessé, monsieur!

—Ce n'est rien, madame, rassurez-vous, fit Jean; une simple écorchure. Avec un peu d'eau fraîche, il n'y paraîtra plus.

Andrée, qui avait écouté la conversation, se leva tout à coup, s'approcha, regarda la blessure et poussa un cri d'effroi.

—Mais c'est épouvantable! dit-elle. Un pouce de plus sur la gauche et vous étiez mort, monsieur!

Elle avait obéi à un sentiment instinctif et dont elle ne se rendait pas compte.

—Mêle-toi de ce qui te regarde et laisse-nous, gronda sévèrement sa mère en lui ordonnant du geste d'aller reprendre sa place auprès de Valentine.

Et se retournant vers Jean:

—Il est certain, monsieur, que vous avez failli payer de votre vie l'hospitalité que vous nous offrez, reprit-elle. Or, je ne veux être pour personne le sujet de semblables boucheries. Je suis donc bien décidée à ne pas rester un jour de plus à Neuville.

—Je suis d'autant plus de votre avis, madame, approuva Vif-Argent, que Barberousse n'est pas homme à en rester là. Certainement, dût-il faire le siège du château avec une compagnie, il reviendra et dès demain, selon toute vraisemblance, ajouta-t-il.

—Eh bien! partons à l'instant, proposa Mme de Coissy.

—Nous sommes entièrement à vos ordres, madame, mais où irons-nous?

—Nous rentrerons à Paris, monsieur. J'irai trouver le régent, je lui expliquerai....

Vif-Argent sourit avec une expression de tendre pitié.

—Et vous croyez que Philippe d'Orléans vous tirera des griffes de son âme damnée? demanda-t-il. Non, madame. Il fera venir Dubois, le sermonnera, le menacera de sa disgrâce, mais celui-ci n'en fera qu'à sa tête, sachant bien qu'on ne destitue pas un premier ministre pour une pareille peccadille.

—Mais alors que faire? interrogea la baronne éplorée.

—Quitter Neuville et choisir une autre retraite, répondit Jean. C'est du moins ce que Julien et moi nous avions projeté.

—C'est le plus sage, appuya le jeune officier. Vous pensez bien, chère madame, que nous ne vous abandonnerons pas en un semblable péril et qu'aux prix de mon sang je disputerais Valentine au roi lui-même. Ce n'est pas pour reculer devant le caprice d'un Dubois, et encore moins devant l'audace de ce fieffé coquin de Barberousse. Je les tuerais plutôt tous les deux de ma propre main....

—Eh! c'est précisément ce que je ne veux pas! protesta la baronne avec énergie. Assez de sang a coulé déjà pour que je m'oppose à ce que vous couriez de nouveaux dangers. Quand je devrais avec mes filles me retirer dans un couvent, je ne permettrai pas....

—Un couvent! interrompit tout à coup Vif-Argent. Attendez donc.... mais oui.... vous m'y faites penser.... c'est une excellente idée....

—Ah! vous m'approuvez? fit Mme de Coissy enchantée.

—Certainement, madame. Je crois même qu'il me sera possible de vous aider à réaliser votre désir.

—Comment cela?

—Au temps où j'étais page de Sa Majesté, dit Jean avec un peu d'embarras, une personne très haut placée à la cour a daigné me témoigner une excessive bienveillance. J'en ai été d'autant plus flatté et d'autant plus touché que l'obscurité de mon nom ne m'avait pas habitué jusqu'alors à de telles indulgences.

—Mais cette personne quelle est-elle? demanda Mme de Coissy.

—C'est la fille du régent, la princesse Louise-Adélaïde d'Orléans.

—Elle pourrait, en effet, nous couvrir de sa protection si elle n'avait pas quitté la cour, convint la baronne.

—C'est justement parce qu'elle l'a quittée que sa bonté nous serait d'un plus grand secours encore, répliqua Jean, car vous n'ignorez pas que son altesse Adélaïde s'est retirée dans le couvent de Chelles, dont elle est abbesse.

—Vous avez raison! s'écria la baronne; mais croyez-vous qu'elle consentira à nous recevoir?

—Je l'espère, madame. Dans tous les cas, il ne nous en coûte rien de l'essayer.

—Je ne demande pas mieux, monsieur. Quand faut-il partir?

—A l'instant même, si vous m'en croyez.

—Quoi! Pendant la nuit! Vous ne craignez pas que ce Barberousse......

—Barberousse, madame, doit galoper à l'heure qu'il est sur la route de Paris pour y chercher du renfort et ne sera guère de retour à Conflans que dans la matinée de demain. C'est un répit dont il serait maladroit à nous de ne pas profiter. Or, il ne nous faut pas plus d'une heure pour faire nos préparatifs, atteler la chaise de poste et garnir nos chevaux. Voulez-vous que j'en donne l'ordre à l'instant?

—Soit, monsieur, fit Mme de Coissy après un moment d'hésitation. Avant une heure nous serons prêtes.

Pendant qu'elle entraînait Valentine et Andrée, dont ce départ précipité redoublait les transes, Jean donnait à ses domestiques l'ordre d'atteler la chaise, de seller les chevaux, et chargeait Julien de veiller à ce que ses instructions fussent bien remplies.

Dans son cabinet, il alla prendre un coffret de fer, dans lequel il versa une bonne livre de poudre et plaça un sac de cuir rempli de balles. Enfin, après avoir rechargé ses pistolets, il procéda rapidement à sa toilette et lava son oreille ensanglantée, sans parvenir toutefois à la rendre présentable.

Cela fait, il alla porter lui-même dans le carrosse le coffre qui contenait ses munitions, s'assura que les montures étaient bien sanglées et revint au château.

Là, pendant qu'à son tour le jeune comte de Montbazin bouclait sa valise, Jean eut le temps de réfléchir aux événements dans lesquels il venait de jouer si activement son rôle.

Par quelle bizarrerie étrange le hasard l'avait-il si étroitement rapproché de celle qu'il aimait? Il y a huit jours, elle n'avait guère laissé dans ses souvenirs que la vague impression d'un rêve, et il ne supposait pas que ce rêve pût jamais devenir une réalité.

Aujourd'hui qu'il vivait côte à côte avec elle, il s'abandonnait avec ivresse au bonheur de cette délicieuse communauté. Les obstacles qui le séparaient d'elle, il était décidé, coûte que coûte, à les briser, dût-il acheter un titre et un nom pour les lui donner.

Il aimait avec passion, il le sentait, et il éprouvait à s'en convaincre chaque jour une jouissance dont il n'avait jamais ressenti jusqu'ici les âcres voluptés.

Andrée l'aimait-elle aussi? Il l'ignorait. Si elle avait supporté sans révolte apparente les longs regards qu'il laissait tomber sur elle, s'il avait senti trembler sa main dans la sienne une pauvre fois, cela ne prouvait pas qu'elle fût animée envers lui des sentiments qui l'agitaient lui-même.

Cependant, elle venait de donner à l'instant une preuve bien évidente de l'intérêt qu'elle portait à Vif-Argent.

En s'approchant de lui, en le voyant blessé, en songeant que pour elle il avait failli se faire tuer, elle n'avait pu réprimer un cri d'angoisse auquel Jean n'aurait pas mieux demandé que d'attribuer une grande éloquence.

Se trompait-il? Ce cri partait-il réellement du cœur? N'était-il qu'un témoignage d'amitié? Voilà ce que se demandait le pauvre amoureux et, quoiqu'il n'osât pas trancher la question dans le sens qui lui était le plus favorable, il lui semblait qu'il y avait dans cette manifestation naïve d'Andrée quelque chose de plus qu'un mouvement d'intérêt banal.

Aussi cette seule pensée qu'il pouvait être aimé d'elle éclaira son visage d'une radieuse expression de félicité. Il en arriva bientôt à se figurer qu'il n'était pas le jouet d'une erreur, à espérer qu'elle ne repousserait pas son amour, que de cette adorable enfant il lui serait permis de faire un jour l'idole de sa vie entière.

Il avait fermé les yeux afin de mieux s'absorber en elle. Il la voyait distinctement, avec ses cheveux blonds un peu rebelles, dorés par ce beau soleil de printemps, avec ses grands beaux yeux, bleu foncé, frangés de longs cils noirs recourbés, sous des sourcils châtains finement arqués, avec son nez correct, aux narines roses et mobiles, sa bouche petite, fraîche et rose, déridée par un sourire espiègle qui découvrait ses dents nacrées.

Sa taille souple et cambrée, son corsage élégamment arrondi, ses fines attaches, ses mains de patricienne, son pied d'Andalouse, toutes ces perfections qu'une à une il avait découvertes en elle lui apparaissaient à la fois, et c'était dans une sorte de pieuse extase qu'il les contemplait.

Julien vint inconsciemment l'arracher à cette rêverie enchanteresse.

—As-tu donné à ton cocher l'itinéraire que tu comptes suivre pour gagner Chelles? lui demanda-t-il.

—Pas encore.

—Est-ce que tu as l'intention de traverser Paris?

—Je m'en garderais bien, quand même ce serait notre chemin le plus direct, répondit Vif-Argent. Or, comme cela nous écarterait énormément de la ligne droite, nous n'approcherons même pas de Paris. Le chemin le plus court est de passer par Conflans, de gagner Ermont, puis Servan, pour atteindre Chelles.

—Combien de lieues environ?

—Une dizaine de lieues au plus. Nous pourrons donc nous arrêter soit à Ermont, soit à Servan, pour laisser souffler nos chevaux, de manière à ne pas arriver au couvent avant le jour.

—Et traverser Conflans ne te fait pas peur? interrogea le jeune officier.

—Non. Je suis certain que Barberousse l'a déjà quitté. Dans tous les cas, avec les deux sacripants qui lui restent, il n'est pas de force à nous barrer le passage, tandis que, osât-il le faire, nous sommes en mesure de lui répondre.

—Certe, dit le comte, en retroussant crânement sa moustache blonde.

Un instant après, Mme de Coissy, suivie de Valentine et d'andrée, firent annoncer qu'elles étaient prêtes.

Les deux jeunes gens allèrent les rejoindre au salon et se dirigèrent avec elles du côté des communs, où la chaise de poste et les chevaux les attendaient.

Après avoir distribué à ses gens une poignée d'or, Jean fit monter ces dames en voiture et recommanda au cocher de se tenir à une distance régulière de vingt-cinq pas.

Puis il sauta en selle, se rangea à côté de Julien et prit les devants. Au lieu de suivre le carrosse, comme la première fois, il voulait le précéder, afin d'éclairer la route.

Enfin la grande porte s'ouvrit et le cortège, dans l'ordre que nous avons dit, traversa bruyamment le village endormi.

Julien et Jean, le pistolet au poing, marchaient en avant, préparés à toutes les surprises. Tant de précautions devinrent inutiles, quand on eut traversé Conflans sans y rien découvrir d'inquiétant.

Vif-Argent ne s'était donc pas trompé dans ses conjectures. Ou Barberousse était parti, ou il ne s'imaginait pas que ses ennemis auraient l'aplomb de lui glisser si audacieusement entre les doigts.

Malgré cela, les jeunes cavaliers ne continuèrent à avancer qu'avec une extrême prudence.

Jean connaissait d'ailleurs parfaitement le chemin. Dans ses nombreuses excursions à cheval autour de Paris, il en avait à peu près parcouru tous les environs.

Vers deux heures et demie, ils allaient atteindre Ermont, dont le clocher se dessinait nettement à l'horizon, quand derrière eux, un grand fracas se fit entendre, accompagné de cris de terreur.

Ils se retournèrent brusquement et aperçurent la chaise de poste, fortement inclinée sur la droite. Un des chevaux s'était abattu. Le cocher mettait pied à terre pour le relever.

Vivement ils s'approchèrent, au moment où la baronne et ses filles sautaient hors de la voiture.

Qu'était-il donc arrivé? Tout simplement l'essieu de derrière s'était brisé. Si le carrosse n'avait pas versé, c'est que les roues, en s'écartant, l'avaient calé de chaque côté, comme deux béquilles.

Cela n'avait rien de bien étonnant. Depuis fort longtemps, cette malheureuse chaise de poste n'avait pas servi, et on avait quitté Paris si précipitamment que l'on n'avait pas eu le temps de l'envoyer chez le corrossier pour la lui faire inspecter;

A ce mal il n'y avait pas de remède immédiat. Il fallait gagner Ermont à pied, y trouver un aubergiste d'abord, un charron ensuite.

La baronne déplorait cet accident, qui, fort mal à propos, avait ravivé ses terreurs. Valentine en prenait assez bien son parti. Quand à Andrée, elle en riait de tout son cœur et déclarait que, pour elle un voyage sans accident n'était pas un voyage.

Jean donna l'ordre au cocher d'abandonner le carrosse, de dételer les chevaux et de le suivre à Ermont, dont on n'était guère éloigné du reste que de cinq ou six cents pas.

La petite caravane se mit en route sans trop rechigner. Jean assurait d'ailleurs que c'était un retard de courte durée et qu'en deux heures tout pouvait être réparé.

En effet, au bout d'un petit quart d'heure, nos voyageurs avaient atteint le village et frappaient à la porte d'une auberge, qui s'ouvrit devant eux avec une complaisance de bon augure.

Jean exposa le cas à l'aubergiste, qui proposa d'aller lui-même réveiller le charron.

—C'est cela, dit Vif-Argent. Et, pendant qu'il réparera notre chaise, vous nous servirez à souper.

La figure de l'hôte s'épanouit devant cette aubaine inespérée. A l'instant, il mit sur pied tout son monde.

Au bout d'un quart d'heure, les chevaux étaient à l'écurie, la table dressée, le souper servi, et le charron arrivait.

Jean lui expliqua ce dont il s'agissait. Le bonhomme promit qu'il ferait de son mieux et s'éloigna.

Mme de Coissy avait fini par se dérider. Maintenant qu'il n'était plus au château, Jean lui avait fait occuper la place d'honneur, de manière à se trouver auprès d'Andrée, comme Julien se trouvait à côté de Valentine.

C'était la première fois qu'il était si près d'elle, que sa robe de soie frôlait son genou, qu'il respirait le divin parfum qui s'exhalait de sa personne, que leurs mains se rencontraient dans un mutuel empressement à saisir les menus objets dont la table était couverte.

Jean rayonnait. Il aurait souhaité que de pareils accidents se multipliassent à l'infini pendant le court voyage qu'ils avaient entrepris.

Il ne s'imaginait pas que ses désirs allaient être si promptement exaucés.

Alors que le souper touchait à sa fin, le charron revint. Il avait constaté le dégât. L'essieu était bien cassé; il fallait absolument le remplacer. Par malheur, il n'en avait pas chez lui de cette dimension, il s'en était assuré; mais il offrait de partir sur-le-champ avec sa voiture pour Paris, où il irait en acheter un et d'où il serait certainement de retour avant midi.

C'était un gros retard, mais il fallait bien s'y résigner.

—Allez, lui dit Jean, et comptez sur ma générosité si vous tenez parole.

Le charron s'éloigna, en jurant ses grands dieux qu'à deux heures la chaise de poste serait réparée.

La fin du souper se ressentit de ce contre-temps. Les deux amis échangèrent un regard d'intelligence. Ils savaient bien que Barberousse ne perdrait pas une minute pour réparer l'échec qu'il avait subi et que chaque heure qui s'écoulait les rapprochait d'un nouveau danger; mais ils eurent le bon esprit de garder pour eux la vague inquiétude qu'ils ressentaient.

Ils donnèrent à l'aubergiste l'ordre de préparer des chambres. Prendre un peu de repos c'était, en effet, ce qu'il y avait de mieux à faire.

La baronne ne demandait pas mieux, car elle tombait de sommeil. Valentine et Andrée, moins fatiguées qu'elle, ne pouvaient pourtant pas faire autrement que de suivre son exemple.

Elles se retirèrent aussitôt. Julien et Jean eux-mêmes ne tardèrent pas à les imiter, car, d'après les calculs auxquels ils venaient de se livrer, Barberousse ne pouvait pas les atteindre avant au moins vingt-quatre heures.

Quelque désir qu'il en eût pourtant, Vif-Argent ne parvint pas à fermer l'œil. Il redescendit bientôt pour commander le dîner, et sortit, autant pour constater la gravité de l'accident dont ils avaient été victimes, que pour s'assurer qu'aucune figure sinistre n'errait aux alentours du village.

Le charron avait dit vrai; il était impossible de se remettre en route. L'essieu s'était cassé net par le milieu.

Jean retourna à l'auberge et pénétra dans l'écurie, où le cocher ronflait sur la paille, avec la consciencieuse tranquillité d'un homme qui s'est acquitté de ses devoirs. Les chevaux avaient grasse litière, le râtelier était bien garni.

Il tua ainsi le temps jusqu'à midi, afin de tromper l'impatience qui le dévorait. L'heure à laquelle le charron avait promis de revenir était sonnée et il n'avait pas paru!

On se mit à table, sans grand appétit. Chacun, sans en rien dire, sentait que les instants étaient précieux.

Enfin, vers une heure, le charron était de retour à l'auberge. Il avait dîné en arrivant, afin de ne pas interrompre sa besogne et d'en avoir terminé plutôt. Un de ses ouvriers l'accompagnait. Avant trois heures, si l'essieu qu'il apportait était de mesure exacte, on pourrait atteler les chevaux à la voiture.

—Dès que la réparation serait terminée, il le ferait savoir à son ouvrier.

—Parfait, dit Vif-Argent. Nous arriverons à Chelles entre cinq et six heures. C'est tout ce qu'il nous faut.

Trois heures, quatre heures sonnèrent. L'ouvrier n'arrivait pas.

Julien et Jean prirent le parti d'aller à la découverte.

Le carrosse était étayé sur deux crics et bien d'aplomb, mais les roues gisaient encore sur le revers du fossé.

A chaque bout de l'essieu, le patron et l'ouvrier limaient à tour de bras. La sueur qui perlait sur leur visage prouvait qu'ils avaient travaillé sans relâche.

—Eh bien! ça ne va donc pas? demanda Jean qui s'approcha.

—Pas tout seul, non, monseigneur, répondit le charron. L'extrémité de l'essieu est trop forte pour les boîtes; il faut que nous la réduisions avant de l'ajuster.

—Sera-ce encore bien long?

—Oh! nous en avons bien encore pour deux petites heures, fit le charron.

Jean ne fut pas maître d'un geste de colère.

Il savait bien ce que signifiait en langage de paysan "deux petites heures" ou "deux petites lieues. Cela voulait dire qu'il n'aurait pas fini avant sept heures.

—Si vous aviez besoin d'un coup de main, proposa Julien, nous pourrions vous aider.

Le charron se mit à rire.

—Vous! Manier ces outils-là! s'écria-t-il. Sauf votre respect, monseigneur, ça ne serait pas le moyen d'avoir fini plus tôt.

Ne pouvant être utiles à rien, les deux jeunes gens revinrent à l'auberge où Mme de Coissy commençait à s'ennuyer fort.

A six heures, personne n'ayant paru, Jean fit partir en avant le cocher et les chevaux, avec ordre formel de ramener la chaise dès qu'elle serait prête.

Lui-même et Julien sellèrent leurs montures, les bridèrent et les attachèrent de façon à se mettre en route aussitôt que la voiture arriverait.

A sept heures enfin elle s'arrêta devant la porte de l'auberge.

Les trois femmes y montèrent en toute hâte. Jean récompensa généreusement les deux ouvriers et donna au cocher l'ordre de trotter vers Sevran.

Fort heureusement, au mois de juin, la nuit ne tombe guère avant neuf heures. En se pressant un peu, il serait possible d'arriver au couvent à une heure décente.

On partit donc. Cette fois, Julien et Jean changèrent de tactique et se mirent à l'arrière-garde. S'il y avait un danger à courir, c'était sûrement de ce côté qu'il les menaçait.

Ce fut en effet de là qu'il surgit.

En calculant avec Julien le temps qu'il fallait à Barberousse pour retourner à Paris, rassembler une nouvelle troupe, revenir à Conflans et se lancer à sa poursuite, Jean avait jugé que vingt-quatre heures pour le moins étaient nécessaires; mais il avait compté sans la fureur du misérable et son désir de se venger.

Après avoir échappé par miracle au piège dans lequel Vif-Argent l'avait attiré, Barberousse, exaspéré de son humiliante défaite, avait regagné Conflans où les deux compagnons qui avaient également réussi à s'esquiver ne tardèrent pas à le rejoindre.

Parmi ces deux hommes se trouvait précisément celui qui avait transmis le premier à son capitaine les renseignements que l'aubergiste de Neuville lui avait fournis sur le château et ses habitants. Quel était son véritable nom? Lui-même ne le savait peut-être pas; mais ses camarades l'appelaient Long-Boyau, à cause de l'insatiable appétit dont il était doué.

Sans s'accorder une heure de repos, Barberousse remonta à cheval et repartit pour Paris, après avoir spécialement chargé Long-Boyau d'aller s'informer le lendemain matin à Neuville et de surveiller la route jusqu'à son retour.

Pour se remettre de l'émotion qu'il venait d'éprouver, Long-Boyau estima qu'un bon souper était le meilleur réconfortant et se fit servir dans sa chambre, où il se mit à table en tête à tête avec son camarade.

Vers une heure du matin, ils avaient achevé leur repas et allaient se mettre au lit, quand un grand bruit de chevaux et le roulement d'un lourd carrosse attirèrent leur attention.

La fenêtre de leur chambre donnant sur la route, ils n'eurent que la peine de soulever les rideaux pour distinguer nettement deux cavaliers, précédant de quelques pas une chaise de poste, attelée de deux gris-pommelés.

—Tiens, murmura Long-Boyau. Voilà une cavalcade qui nous arrive du côté de l'Oise. Est-ce que la baronne de Coissy nous céderait la place?

Le lendemain, à la première heure, il se rendit à Neuville, à la même auberge où il s'était déjà arrêté, et n'eut besoin d'interroger personne pour apprendre ce qui s'était passé.

Le jardinier du château, en sa qualité de vieux soldat, racontait d'un ton hâbleur aux dix paysans qui l'écoutaient de quelle façon brillante il avait repoussé la bande de malandrins qui, la nuit dernière, avait essayé de s'introduire dans le château. Ces dames ont eu une telle peur, ajoutait-il, qu'elles n'ont pas voulu rester une minute de plus à Neuville et sont parties immédiatement, accompagnées de mon jeune maître et de son ami, le comte de Montbazin.

"Ainsi, pensa Long-Boyau, cette voiture et ces deux cavaliers que j'ai vus passer cette nuit, sous ma fenêtre, venaient de Neuville! J'en avais le pressentiment.... Parbleu! C'est bon à savoir. Nous connaissons déjà la direction qu'ils ont prise."

Après avoir payé son écot, il s'en revint pourtant à Conflans, légèrement ébranlé. D'après le récit du jardinier, trois de ses camarades avaient été tués, deux autres blessés. Diable! mais alors on n'aurait pas raison de ces gens-là aussi facilement qu'on l'avait cru. Cela ne promettait rien de bon pour l'avenir.

Pendant ce temps, Barberousse, la rage au cœur, galopait sur la route de Paris, où il arrivait vers deux heures. Sur-le-champ, il parcourait les cabarets borgnes qui pullulaient à cette époque dans l'espace compris entre le Palais-Royal et les Halles,—cabarets qu'il connaissait sur le bout du doigt et où lui-même était connu de longue date.

En moins de deux heures, dans le ramassis d'aventuriers de bas étage dont ces bouges étaient peuplés, il avait recruté dix hommes solides et qui, pour un écu de six livres, auraient assassiné père et mère.

A cinq heures du matin, il les faisait monter sur les chevaux de poste qu'il avait commandés. A sept heures, il était de retour à Conflans, où Long-Boyau lui communiquait les nouvelles qu'il avait apprises.

Barberousse était très perplexe. Il se demandait si Mme de Coissy était rentrée à Paris, ou si elle avait choisi une autre retraite.

—Bah! se dit-il, si elle est à Paris, nous l'y retrouverons quand nous voudrons. Si elle a choisi une autre retraite, elle n'a guère pu dépasser un rayon de dix à douze lieues. Encore un lourd carrosse comme celui qui l'emmène ne peut-il, sans s'arrêter, fournir une bien longue traite. Si nous suivons la direction qu'elle a prise, je la défie de dépister nos recherches, car le bruyant équipage dans lequel elle est partie ne saurait glisser inaperçu à travers les pays par lesquels il aura passé.

Ceci décidé, fallait-il la poursuivre sans plus tarder? Barberousse hésitait. Ses chevaux avaient déjà six lieues dans les jambes. Les fugitifs avaient sur lui plus de six heures d'avance. Essayer de les rattraper c'était mettre ses chevaux sur les dents, pour n'arriver peut-être à aucun résultat.

Donc, puisque la chaise de poste devait s'arrêter presque fatalement en chemin, mieux valait la laisser rouler jusqu'à la halte qu'elle aurait choisie et ne quitter Conflans que vers sept heures du soir.

Barberousse avait d'ailleurs cela de commun avec les hiboux: c'était de préférence pendant la nuit qu'il chassait.

Il fit conduire les chevaux à l'écurie, permit à ses hommes de dormir tout leur saoûl et alla lui-même se jeter sur un bon lit, pour se remettre des deux nuits blanches qu'il venait de passer.

Vers trois heures de l'après-midi, il se leva, frais et dispos, mangea d'un formidable appétit et rassembla sa petite troupe.

Après l'avoir inspectée et s'être assuré qu'elle était bien armée, il fit donner aux chevaux une large provision d'avoine.

—A sept heures précises, tout le monde en selle! commanda-t-il. Voici pour chacun de vous un louis à compte sur les cinq que j'ai promis. Buvez et mangez! Mais je vous préviens que si l'un de vous a le malheur de s'enivrer, je lui fais sauter la cervelle.

A ces mots, il leur tourna le dos et alla tranquillement s'asseoir au bord de la Seine, qui coulait paresseusement à ses pieds, rougie par les rayons du soleil couchant.

Mais il ne songeait alors aucunement à admirer le magnifique panorama qui se déroulait à ses yeux. Ni les arbres gigantesques qui couvraient en face de lui l'île de Conflans et miraient dans l'eau leur vigoureuse ramure, ni les hauteurs de la Frette et d'Herblay, qui se contournaient capricieusement à sa gauche, ni celles de l'Hautil qui, sur sa droite, commençaient à se noyer dans le brouillard du soir, ni même les frondaisons impénétrables de la forêt de Saint-Germain qui, par delà la plaine d'Achères, se découpaient devant lui à l'horizon, n'attiraient l'attention de l'aventurier.

Il ne songeait qu'à satisfaire le caprice de son maître. Les renseignements que Long-Boyau lui avait apportés de Neuville lui donnaient fort à réfléchir. Cinq hommes sur huit tués ou hors de combat, pour n'aboutir qu'à une défaite honteuse! C'était dur!

Qui donc avait organisé la défense et préparé le piège auquel il s'était laissé prendre? Etait-ce le comte de Montbazin? Etait-ce Jean Michaud?

(A continuer.)

PERDU, égaré ou volé—Vers le 1er de ce mois, un billet hypothécaire souscrit par John Reulet à son propre ordre et endossé par lui, daté le 22 mai 1886 et payable trois ans plus tard, pour la somme de $444 44 portant intérêt au taux de six pour cent par an de la date de sa souscription jusqu'à parfait paiement; paraphé "ne varietur" par Charles Rolle, notaire. Le public est prévenu de ne pas négocier le dit billet, attendu que le paiement en a été arrêté.
6 février—3t ou 30] NUMA LANDRY.

AMUSEMENTS.

Théâtre St-Charles de Bidwell.
Commençant Dimanche, 17 fév. 1889.
Matinées jeudi et samedi.
Le délicieux acteur romantique, M.
FRANK MAYO.
Dimanche, Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi Soirs et Jeudi en Matinée, dans son nouveau succès,
D'Artagnan, the Young Gascon,
—DANS LE—
ROYAL GUARD!
Le chef d'œuvre d'Alexandre Dumas.
Venerdi et Samedi Soirs et Samedi en Matinée,
NORDECK.
Dimanche, 24 fév—M. MILTON NOBLES.
16 fév—

Académie de Musique de Bidwell
Dimanche, 17 fév. Matinées habituelles.
Engagement du grand comédien américain,
SOL SMITH RUSSELL,
—DANS—
A POOR RELATION.
Comédie-Drame en 4 actes, par Edward A. Kidder. Le succès de la saison! La meilleure pièce de l'éminent comédien.
Dimanche, 24 fév.—LOUIS JAMES et MARIE WAINWRIGHT. 16 fév—2t

Salle de l'Union Française,
Rue des Remparts, entre Dumaine et St-Philippe.
GRAND CONCERT DE CHARITÉ
donné par la
Société de St-Vincent de Paul,
Conférence St-Louis,
Avec le généreux concours des principaux artistes de l'Opéra Français.
le lundi, 18 février, 1889, à 8 h. p. m.
PROGRAMME.
Première partie—Air des Noces de Jeannette, V. Massé, M. Jos. Durel; Fantaisie sur le Giuramento [violoncelle] S. Lee, par M. Grisai; The Death of the Year, Geo. D. Prentice, déclamation par M. Wallace Durel [11 ans]. Solo de Hautbois, A. Doucet, 1er prix du Conservatoire de Paris, exécuté par l'auteur; Expliquez ça, si vous pouvez [chansonnette comique], ***, par M. Taillard; Solo de Violon, exécuté par M. Ricci; Un dernier baiser, [mélodie], Th. Dubois, chantée par M. Lafarge; Le Cid [air de Chimène], Massenet, par Mme Lematte Schweyer; Air, ***, chanté par M. Maugé; Duo du Crucifix, Faure, chanté par Mme Lematte-Schweyer et M. Plain.
Deuxième partie—Les Huguenots [Plus blanche que la blanche hermine], Meyerbeer, exécutée par M. A. Doucet, 1er prix du Conservatoire de Paris; Le Pardon de Ploermel [romance], Meyerbeer, chantée par M. Pélisson; L'Avocat des Légumes [chansonnette], ***, par M. Taillard; Solo de Violoncelle, ***, exécuté par M. Grisai; Air de la Reine de Saba, Gounod, par Mme Vandiric; Joseph [air], Méhul, par M. Berger; Grand Air, ***, chanté par Mlle Victoria Hervey; Solo de Violon, Allard, exécuté par M. Ricci; L'Estudiantina [duo], Lacome, par Mesdames Hervey et Lematte-Schweyer; Madrigal, ***, chanté par M. Ducos.
Le piano d'accompagnement sera tenu par Mmes Berger et Eugénie Breaud.
Le piano qu'on se servira à ce Concert est gracieusement offert par le magasin de musique populaire de Louis Grunewald & Co., 127 rue du Canal.
Prix du billet........ 50 cents.
Billets en vente chez MM. Lafargue frères, 167 et 169 rue Royale.
3 fév—

ROBINSON'S MUSEUM & THEATRES
La semaine commençant le jeudi 14 février.—Salle des Curiosités—Une Syrène vivante. Rotain, le roi des sorciers—Running Deer et Sun le Chef Indien Black Feet.—La fille la plus grasse dans le monde.—Curiosités sans nombre. Théâtre No 1. Josh Whitcomb, par le Museum Stock Company. Théâtre No 2.—Sullivan & Sully, artistes comiques. 14 fév—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. S. Vinet, Administrateur Public vs la succession H. M. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,689—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 16 mars 1889, à midi de la propriété ci-de sous décrite, à savoir—

1. Une certaine portion de terre avec toutes les dépendances qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 540, borné par les rues David, Toulouse, St Louis et l'Avenue Carrollton, et mesurant suivant un plan dressé par J. A. d'Hemecourt, voyer, le 4 février 1889, (enliassé au bureau du shérif civil) 255 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue David sur une profondeur et façade de 150 pieds sur les rues Toulouse et St Louis, divisé en douze lots numérotés de 10 à 21 inclusivement.

2. Un certain lot de terre avec toutes les dépendances qui y trouvent, situé dans le même district, et désigné comme l'ilet No 554. et mesurant, suivant le dit plan dressé plus haut. 253 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Solomon, 255 pieds 2 pouces et 7 lignes de face sur la rue David et 319 pi de 8 pouces et 2 lignes de face sur les rues Toulouse et St Louis divisé en 20 lots, numérotés de 1 à 20 inclusivement.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 fév—11,18,25—mars 5 11 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. H. Brown's Sons vs S. H. Parisot.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,010—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Vingt actions de cent piastres chacune du fonds-capital du Mississippi and Yazoo River Packet Company, étant sous le nom de S. H. Parisot, d'après certificat No 18, maintenant en ma possession.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 fév—18 23 26—2 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un cheval de course de valeur connu comme "Claud Brenan".

Thomas Nugent vs. Bill Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,857—En vertu d'un ordre de vente daté du 4 janvier 1889 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique aux lieux ci-après désignés, le LUNDI, 18 février 1889, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Devant la remise et les écuries de vente de Wm. B. Leonard, No 70 rue Baronne—

Le cheval de course bai de valeur appelé "Claud Brenan".

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6fév—6-11 15 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Trisconi vs. Louis H. Lambert,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,681—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Barracks, Broad et Hôpital, mesurant soixante-douze pieds de face à la rue Dorgenois, commençant à une distance de quarante-huit pieds de l'encoignure de la rue Barracks et mesurant vers la rue Hôpital sur une profondeur de cent dix huit pieds trois pouces, entre lignes parallèles; acquis par le défendeur de John Strate par acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 29 septembre 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 janv—21.28—4 11.18.23 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

New Orleans Gaslight Company vs Lizette M. Dexter et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,903—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 2 de mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tous les droits, titres et intérêts de Lizetté M. Dexter dans un certain procès maintenant en suspens devant la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, ayant titre Lizette M. Dexter vs David Bidwell, No 20,846 Division E du dossier de ladite cour; le dit procès fut enliassé le 16 avril 1887, dans lequel elle prétend être la seule héritière de feu B. de Bar et comme telle la propriétaire de la propriété ci-après décrite: Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu et désigné comme le Théâtre St-Charles, de la valeur de cent mille piastres, et tous les droits et privilèges lui appartenant, ainsi que toutes les installations, chaises, scènerie, machinerie, appareils, insignes qui y sont et lui appartenant, situé dans l'ilet borné par Commercial Place, les rues St-Charles, Camp et Poydras, mesurant quatre vingts pieds de face sur la rue St-Charles sur cent soixante dix pieds de profondeur entre lignes parallèles. Dans le dit procès, la dite Mme Lizette Dexter réclame aussi les revenus de la dite propriété au taux de trois mille piastres par an à partir du 3 mars 1880. Dans le dit procès, le défendant a déposé une réponse lui donnant le titre à ladite propriété et appelant en garantie son vendeur Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
28 janv—4, 11, 18, 25 fév—2ms

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—H. Damiens vs ses créanciers—No 26,182—Division "B"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés d'Hppolyte Damiens soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Chas. J. Théard, notaire en cette ville, à son bureau No 34 rue du Camp, le MERCREDI, 20me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes matières qui pourront leur être soumises, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre le pétitionnaire et contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que J. Ward Gurley, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13fév—3 f ou 20 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage en bois recouvert en ardoises, No 130 rue du Port.

Terrain vague de choix situé en face, entre Remparts et St-Claude.

Succession de Francis Mahoney, décédé.

A long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le premier district de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 25 janvier, 1889, Dossier No. 21,950, pour compte de la succession de Francis Mahoney, décédé, il sera vendu à l'encan:

TROISIEME DISTRICT.

1° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 12, borné par les rues Port, Remparts, St. Claude et Lafayette, désigné par le No 11, et mesure 28 pieds de face à la rue Port sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 6 lignes.

Les améliorations consistent en un cottage en bois recouvert en ardoises, retiré de la rue, connu comme le No 130 rue du Port, et ayant 4 chambres et une cuisine. 2 citernes, un puits, etc.

2° Un certain lot ou portion de terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Port, Remparts, St Claude et St. Ferdinand. Le dit lot mesure 17 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue du Port, sur une profondeur de 131 pieds 6 pouces 2 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses de garantie usuelles du jour de la vente jusqu'à paiement. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent sur les lieux, et assumer le paiement des taxes de 1889, en outre du prix de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
27 janv—27—fév 3 10 17 24—mars 2

Propriété de valeur à Carrollton, rues Madison et Deuxième.

Près de la gare, du fleuve, du marché, de la maison de cour, etc.

Succession Henry Jurgens, décédé.

Par ordre de cour—Dossier No 25,276.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 23 janvier 1889, et un ordre supplémentaire ou amendé par le même juge, daté le 25 janvier 1889, Dossier No 25,276, dans l'affaire de la succession de Henry Jurgens, décédé, il sera vendu à l'encan—

RUE MADISON.

1° **Quatre lots de terre**, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville (Carrollton), désignés comme lots Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'ancien ilet "D", actuellement l'ilet No 87, borné par les rues Levée, Madison, Cambronne et Deuxième, lesquels lots sont contigus et mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 120 pieds; le lot No 1 formant l'encoignure des rues Madison et Deuxième.

RUE DEUXIEME.

2° **Un lot de terre**, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété décrite ci-dessus, désigné comme lot No 34, qui est adjacent à la propriété ci-dessus, et aussi le lot No 5 qui se trouve derrière, et mesure 30 pieds de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 150 pieds.

ECURIE RUE MADISON.

3° **Deux lots de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et ilet que la propriété décrite ci-dessus, désignés comme lots Nos 5 et 6, qui sont contigus l'un à l'autre et le lot No 4, et mesurent ensemble chaque 30 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No 6 mesure 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 150 pieds.

Les améliorations comprennent, **une résidence à deux étages en bois et écurie** avec une cuisine à un étage connue comme le No 20 rue Madison, ayant une écurie avec compartiments pour 10 animaux ou plus et quelques 5 ou 6 chambres pour l'usage d'une famille, citerne, etc.

Un cottage double.

4° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et ilet que la propriété décrite ci-dessus, désignés comme lots Nos 7 et 8 lesquels sont contigus l'un à l'autre et le lot No 6 et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 150 pieds.

Les améliorations comprennent:

Un cottage en bois à double corps de logis, connu comme le No 16 rue Madison, ayant 3 chambres en plus de chaque côté, citerne, etc., et rapportant de $12 à $15 par mois (nominal).

GRAND ENTREPOT EN FACE.

5° **Trois lots de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville dans l'ilet No 86, bornés par les rues Madison, Dublin, Hampson et Deuxième, désignés comme lots Nos 3, 4 et 5 qui sont contigus, et mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations consistent en:

Une grange ou entrepot en bois commode, avec grenier à foin et plusieurs petites dépendances, hangars, etc.

MORCEAU DE TERRE—PAROISSE JEFFERSON.

6° **Un morceau de terre**, situé au dessus de la ville de Carrollton, dans la paroisse Jefferson, étant une partie de la plantation appartenant anciennement à feu Pierre Volant Labarre, à une distance d'environ onze arpents du fleuve Mississipi, et désigné par le numéro 10 sur un plan dressé par "Cosmer", daté le 15 avril 1847, lequel morceau ou portion de terre mesure un arpent de face, sur une profondeur de 109½ pieds 3 pouces sur la ligne du lot No 9 et 1160 pieds sur la ligne du lot No 11, et 189 pieds 4 pouces et 2 lignes de large dans le fond.

Toutes ces mesures ci-dessus sont en mesure américaine et entre lignes parallèles, d'après des plans qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en paiements égaux, à 1 et 2 ans, avec 8 0|0 intérêt par an du jour de la vente et toutes les clauses de garantie usuelles. Dix pour cent comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes de 1889, en outre des adjudications.

Actes de vente pardevant Frederick Deibel, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 janv—27—3 10 17 24 fév—2 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante pour famille,

Avec deux lots de terre,

Au coin des rues Jackson et Constance, rue pavée en asphalt et ayant la lumière électrique.

Succession de Julia A. Kirk, femme décédée de George H. Kirk.

Dossier No 25,151.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 23 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", daté le 15 janvier 1889, Dossier No 25,151, pour le compte de la succession de Mme Julia A. Kirk, femme décédée de George H. Kirk, il sera vendu à l'encan—

Deux lots de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Magasin et Constance, contigus l'un à l'autre et formant le coin des rues Jackson et Constance, et mesurant ensemble 63 pieds, 3 pouces et 2 lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur et façade sur la rue Constance de 130 pieds, tout plus ou moins, entre lignes parallèles, d'après un plan qui peut être vu à l'endroit de la vente.

Les améliorations consistent en une **résidence en bois, élégamment construite et finie à deux étages et demi et recouverte en ardoises**, avec une aile de chaque côté, et deux bâtisses au fond en bois à deux étages et dépendances et ayant un grand corridor. A deux étages, de magnifiques salons avec arches, salons de réception et salle à manger, office, chambre pour provisions, cuisine, et quelque 10 ou 12 autres chambres, chambre à bain, etc., chambres pour le bois et le charbon et lavoirs 2 grandes citernes et un grand réservoir couvert pour fournir l'eau à la chambre à bain.

La résidence est admirablement préparée et décorée partout par Siebrecht, avec cheminées en marbre et installations de gaz partout, des armoires percées dans le mur, le tout construit dans le style moderne, et en parfait état.

Les terrains ont une pelouse de chaque côté, des allées d'après le pavage Schillinger, arbres fruitiers, etc., et le tout peut être inspecté de 2 à 4 p. m., tous les jours (les dimanches exceptés) avec une carte de l'encanteur.

Cette **élégante propriété** est adjacente aux résidences de Jacob Hassinger et autres, a une rue pavée en asphalte et la lumière électrique, en face, et est située dans un endroit des mieux choisis du district et offre une chance rare d'acheter une gentille résidence de première classe.

Termes et conditions—Comptant en passant le titre, 10 pour cent payé comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera en outre les taxes de l'année 1889.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.
20 jan—20 27—3 10 17 23 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 25,507.—Je certifie ici que le 22ème jour de janvier 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans les termes et avec les chiffres suivants, savoir:

MME MARIE VICTORIA GEX vs L. M. GEX, son époux.

Sur motion de Martin Voorhies, avocat de la demanderesse, en prouvant à la cour que l'intervenant ici avait mis fin à son intervention, en donnant en outre à la cour la preuve suffisante de la réclamation de la demanderesse; et la cour considérant que la loi et les faits sont en faveur de la demanderesse; il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut ici enregistré contre le défendeur, le 10 décembre 1888, soit confirmé et rendu final, et qu'en conséquence jugement en séparation de biens soit rendu en faveur de la demanderesse, Dame Marie Victoria Gex, dissolvant absolument la communauté de gains et d'acquets existant entre eux. Et il est de plus ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, dame Marie Victoria Gex, et contre le défendeur, L. M. Gex, son époux, pour la somme intégrale de $2375, avec intérêt légal, à partir de la demande judiciaire, et aussi pour les frais de procédures.

Jugement rendu le 22 janvier 1889.
Jugement signé le 28 janvier 1889.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce vingt huitième jour de janvier dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 fév—15 18 23

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriétés sur le Coteau de la Métairie.

Succession de Isaac Smith Hyams.

Cour Civile de District, Division D., No 8,972.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et rue Bienville—SAMEDI, 16 mars 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1889. Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un ilet de terre faisant face au Rail Road du Fort Espagnol, dans le Second District de cette ville, borné par les rues Anthoni, St-Louis, Bernadotte, Toulouse et Chemin de la Métairie, contenant 18 lots, numéros de 1 à 18, et mesurant ensemble 118 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Anthoni, 319 pieds 8 pouces 6 lignes sur la rue St-Louis, 239 pieds 2 pouces 1 ligne sur la rue Bernadotte, 231 pieds 3 pouces 2 lignes sur la rue Toulouse et 148 pieds 7 pouces 5 lignes de face au Chemin de la Métairie. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, l'ilet entier est entouré et un des plus élevés du Coteau de la Métairie et bien desséché, le tout en culture.

2° Deux lots de terre contigus, situés dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, St-Louis, Olempia et St-Patrick, désignés par les Nos 23 et 24, mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue St-Patrick, sur 150 pieds de profondeur, la terre est élevée.

3° Une portion de terre triangulaire, désignée par le No 19, bornée par le chemin de la Métairie et les rues Toulouse et Anthony, mesurant 47 pieds 4 pouces de face à la rue Anthony, 35 pieds, 2 pouces 3 lignes sur la rue Toulouse et 59 pieds 1 pouce 6 ligne de face au chemin de la Métairie.

Le tout d'après les plans.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets portant hypothèque et 8 0|0 d'intérêt à partir de date; aussi toutes les clauses de garantie d'usage.

Actes de ventes pardevant Geo. Préot, notaire. Un dépôt de 10 0|0 pour assurer la vente.
13fev—13 21 28—8 16mars.

Propriété faisant face au Canal Verret.

Succession de Henry Tailhand.

Cour Civile de District—Dossier No 25,396.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 mars 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1889, les propriétés suivantes, savoir—

Huit portions de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées derrière Alger dans le 5ème district, faisant face au Canal Verret et s'étendant jusqu'au Bayou Barataria, désignées par les Nos 29, 29 bis, 30, 30 bis, 31, 32, 33 et 34.

La portion No 29 mesure 503 pieds de face au Canal Verret, 1110 pieds sur la ligne parallèle au Southern Pacific Railroad sur 660 pieds de large sur une ligne et 900 pieds sur l'autre.

La portion No 29 bis mesure 1830 pieds de face au canal Verret, 1223 pieds sur une ligne parallèle au Southern Pacific Rail Road sur 670 pieds de large sur une ligne et 900 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 30 mesure 2872 pieds de face au canal Verret, 3047 pieds sur la ligne du fond. 670 pieds de large sur la ligne contigüe à la portion No 29 bis et 448 pieds sur la ligne opposée

La portion No 30 bis mesure 5000 pieds de face au canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 448 pieds sur la ligne attenante à la portion No 30 et 538 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 31 mesure 4800 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 538 pieds sur la ligne attenante à la portion No 30 bis et 629 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 32 mesure 4762 pieds de face au canal Verret même dimension sur la ligne du fond, 629 pieds sur la ligne attenante à la portion No 31 et 716 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 33 mesure 3800 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 716 pieds sur la ligne contigüe à la portion No 32, et 1368 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 34 mesure 2276 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 1368 pieds sur la ligne contigüe à la portion No 33, et 1786 pieds sur la ligne opposée et faisant face au Bayou Barataria. Le tout plus ou moins. La propriété ci-dessus décrite sera vendue en bloc.

Le plan sera exhibé à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Oct. de Armas, notaire.
29jan—29 fév2 9 16 23 mars2

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente à l'encan

D'actions et de bons

Succession de Mme Abigail L. Slark.

No 25,501—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "C."

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur.—Bureaux No 10 rue Carondelet—JEUDI, 7 mars, 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 février 1889, il sera vendu à l'encan, les effets suivants:

Actions et Bons.

1° Cent soixante-quinze actions (de cent piastres chacune) du fonds-capital de la New Orleans Canal & Banking Company.

2° Cent soixante-sept actions (de cent piastres chacune) du fonds-capital de la New Orleans City & Lake Railroad Company.

3° Cent quinze actions (de cent piastres chacune) du fonds-capital du Sun Mutual Insurance Company of New Orleans.

4° Cent vingt actions (de cinquante piastres chacune) du fonds-capital du St. Charles Street Railroad Company.

5° Cent actions (de cent piastres chacune) du fonds capital de la New Orleans Gas Light Company.

6° Cent actions (de cent piastres chacune) du fonds capital du Merchants Mutual Insurance Company.

7° Soixante-sept actions (de cent piastres chacune) du fonds capital du Citizens Bank of Louisiana.

8° Cinquante actions du fonds capital du St Charles Hotel Company de vingt cinq piastres chacune.

9° Trente-six actions (de cent piastres chacune) du fonds capital du Factors & Traders Insurance Company sur lesquelles cinquante piastres par action ont été payées.

10° Six Bons du Magnolia Cotton Mills de mille piastres chacun avec coupons de cinq (5) pour cent payables le 1er janvier et le 1er juin, Nos 213 à 218, dus le 1er juillet 1898.

Conditions—Comptant avant le transfert.
16fév—16 23—7mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un splendide emplacement pour affaires.

Coin des rues Magasin et Austerlit.

Succession d'Andrew Schlachter.

No. 26,039.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur——SAMEDI, le 9 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. H. Sigetor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D" en date du premier février 1889, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre dans le 6me District de cette ville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'ilet borné par les rues Magazine, Austerlitz, Camp et Genl. Taylor. Le dit lot forme l'encoignure des rues Magazine et Austerlitz et mesure 32 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 108 pieds 4 pouces et de face à la rue Austerlitz. Les améliorations consistent d'une grande maison en bois à deux étages, connue par le No 1047 rue Magazine, occupée comme épicerie au rez-de-chaussée et résidence au premier, hangar, cuve, etc. Aussi, un cottage en bois à un étage dans le fond de la bâtisse ci dessus et face à la rue Austerlitz.

Conditions—Dix sept cent dollars comptant, le reste du prix de l'adjudication payable en un an, garanti par billet hypothécaire et privilège et lien de vendeur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final, ensemble avec l'assurance et les clauses usuelles de garantie. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant John Bassich, Jr. notaire, au frais de l'acquéreur.
Un dépôt de 10 pour cent à la vente.
5 fév—5, 9, 16, 23—mars 2, 9.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Sixième District.

Jolie résidence cottage sur la rue Jersey près l'avenue Napoléon.

Succession de Joseph Yates.

No 24,989—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 janvier 1889, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc, qui y appartiennent situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Laurel et Berlin et l'Avenue Napoléon, désigné comme le No 7 sur un plan de A. S. Phelps, voyer, en date du 15 février 1849, et mesurant 30 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 100 pieds 1 pouce entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une jolie maison en bois à un étage, connue par le No 547 rue Jersey.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant intérêt à 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. Ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par l'acquéreur.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant George C. Préot, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
28 jan—26 fév 2 9 16 23 mars 2

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans,

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 7 cents.

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence à deux étages couverte en ardoises,

No rue Constance

entre les rues Robin et Race.

Stock de banque et effets mobiliers.

Succession de D. P. Murphy, décédé.

A un long crédit. — A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet — SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, premier district en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 15 février 1889, Dossier No 23,749, pour compte de la succession de D. P. Murphy, décédé, il sera vendu à l'encan:

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

1° **Un lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magasine, Robin et Race, lequel lot mesure, en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, toutes plus ou moins.

Les améliorations consistent en une **résidence en bois à deux étages** recouverte en ardoises, et ayant 6 chambres, lieux d'aisance, office, etc., avec gaz et installations partout, galeries devant et sur le côté, citerne, hydrant et hangars, et un joli emplacement devant pour jardin, et est bien réparée avec un voisinage choisi pour résidence pour une gentille famille.

STOCK DE BANQUE.

2° **Dix actions** du fonds-capital de la Banque de Commerce, de $10 chacune, payées en plein.

MEUBLES DE MAISON.

3° **Un lot de meubles de maison et effets mobiliers**, contenus dans la résidence ci-dessus, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Pour le stock et effets mobiliers, comptant sur les lieux.

Pour la propriété foncière.—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans avec 8 0|0 d'intérêt par an, et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 0|0 payé comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes pour 1889, en outre de son adjudication.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
17fév—17 24—3 10 17 24mars.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pianos et instruments de Musique,

Dans l'affaire de Hubert Hambloch vs ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 26,147.

Vente de Syndic.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 16 rue Bourbon—MARDI, 21 février 1889, à 10 heures a. m., au local No 199 rue du Canal, conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 15 février 1889, je procéderai à la vente de la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un lot de pianos, instruments de musique et matériel, fournitures, et aussi deux chevaux et une voiture pour pianos.

Le tout comme par inventaire enliassé.
Conditions—Comptant sur les lieux.
17fév—17 à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Sixième District.

Rue Delachaise entre Tchoupitoulas et Annonciation.

A l'encan à des conditions faciles.

Succession de Jacob Bernard et sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C—No 25,392.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 22 janvier 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui y sont, les droits, voies et privilèges qui lui appartiennent ou lui appartenant en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par Delachaise, Foucher, Tchoupitoulas et Annonciation, et ayant, à la mesure américaine, 31 pieds 6 pouces de face à la rue Delachaise par 125 pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles; le dit lot étant désigné par le No 48 sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, voyer.

2° Un terrain touchant à la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 49 sur le même plan, ayant également, à la mesure américaine, 31 pieds 6 pouces de face à la rue Delachaise, par une profondeur de 125 pieds, entre lignes égales et parallèles.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans, ou un an aussi au gré de l'acquéreur; la portion à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et par une hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente devront contenir toutes les clauses usuelles de garantie. Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur, l'acquéreur devant payer, en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
26janv—fév2 9 16 23—mars 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Premier District, rue Dryades, entre Baronne et Dryades.

Bois de charron et de forgeron, matériaux et outils, comptes à recevoir, etc., etc.

Succession d'Emma Feodner, épouse de Philippe Kassel.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 25,242.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 23 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. William Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 21 janvier 1889, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Delord, Baronne, Dryades et Julia, désigné comme le No 56 sur un plan de C. T. Zimple, voyer, en date du 3 septembre 1882, conformément au dit plan le dit lot mesure 25 pieds de face à la rue Delord, sur une profondeur de 120 pieds et faisant face à une allée dans le fond.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Et à 1 heure P. M., le même jour, au local ci-dessus décrit, en vertu d'un ordre et pour le compte de la dite succession, il sera vendu l'effet mobilier comprenant un lot de bois et de matériaux de charron, un lot de vieux fer, un lot d'outils de forgeron et deux voitures. Aussi un lot de comptes à recevoir, le tout conformément à l'inventaire déposé en mon bureau.

Condition—pour les effets mobiliers, comptant sur les lieux.
23 janv—23, 26—fév—2, 9, 16, 23.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Magnifique Magasin et Résidence

A deux étages bien situés.

Coin des rues Ursulines et Dorgenois.

Nouvellement bâtis et d'un beau style,

—Aussi—

Le grand lot et de choix pour bâtir y est contigu.

Dans l'affaire de

Louis E. Shanks vs ses créanciers.

No. ———— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—GEORGE G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI 23 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," daté 17 janvier 1889 et rendu dans l'affaire ci-dessus.

1° **L'emplacement commercial, commode et attrayant, et résidence**, coin sud-ouest des rues **Ursulines et Dorgenois**, décrit comme suit, à savoir: Un morceau ou portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 342, borné par les rues Dorgenois, Broad, St. Philippe et Ursulines, composé de tout le lot No 21, et d'une partie du lot No 22, mesurant, en mesure américaine, toutes plus ou moins, 31 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue des Ursulines, sur 132 pieds et 3 lignes de profondeur et face à la rue Dorgenois; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une bâtisse moderne nouvellement bâtie en bois, à deux étages, recouverte en ardoises, ayant un grand magasin bien disposé avec hangar devant au rez-de-chaussée et de beaux appartements à coucher bien aérés et galerie ornée en dessus, cuisines et chambres à domestiques, hangars et dépendances, citernes doubles, etc. Situé à la jonction de deux des rues les plus larges et les mieux améliorées dans cette section attrayante de la ville et avec une double ligne de chars urbains allant au marché français et le centre des affaires. Ces offres sont une excellente occasion ou comme placement sûr ou pour une procerie faire de l'argent, ou une pharmacie ou tout autre département dans le commerce en détail.

Le grand et profond lot pour bâtir qui est adjacent à la propriété ci-dessus, décrit comme suit: Un morceau ou portion de terre situé dans le même district et ilet ainsi qu'il a été mentionné ci-dessus, étant le tout du lot No 20 et partie du lot No 22, mesurant, tout plus ou moins en mesure américaine, 31 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Ursulines sur 132 pieds et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en hangars, etc. Le terrain est très élevé, et le voisinage immédiat est construit d'une architecture du style moderne. Une excellente chance pour ceux qui cherchent un site pour une demeure avec un entourage tranquille et agréable.

Conditions.—Un tiers comptant; la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes autres clauses de garanties usuelles. 10 pour cent comptant déposé au moment de la vente.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19janv—19, 26—2, 9, 16, 23 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Emile Bauman vs ses créanciers—No 26,182 Division B—Ordre de Cour—Qu'une réunion des dits créanciers du pétitionnaire Emile Bauman soit convoquée pardevant John F. Coffey, notaire, en cette ville, le LUNDI, 18me jour de mars 1889, à onze heures A. M. dans le but de délibérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit; et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendus; et que Geo. C. Préot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
13 fév—5 f ou 16 mars.